



Nos partenaires
Chambre d'Agriculture,
exploitants agricoles
acteurs du territoire,
collectivités locales, JA,
GAB72, CIAP, CIVAM,
Pôle Emploi, Mission
Locale, Région PDL,
Fonds Social Européen...

DATES et DURÉE

Accessible toute l'année.
20 heures en moyenne sur une
durée de 3 à 9 mois.

TARIFS

Nous consulter.

Rémunération et financement :
selon votre statut, vous pouvez
bénéficier d'une rémunération et
d'une prise en charge financière
des frais de prestation.

ATTENTION :

des délais nous sont imposés
selon les demandes de prises
en charge financières
Merci de nous contacter le plus
en amont possible pour
la mise en œuvre du
dossier de financement.



AgroCampus
CFPPA La Germinière 72700 Rouillon

Secrétariat : 02 43 47 07 54

cfppa.rouillon@educagri.fr

www.agrocampus-lagerminiére.fr

Contact : Valérie Toulin

Accompagnement VAE Validation des acquis de l'expérience

OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Accompagner les candidats de la définition du projet jusqu'aux épreuves de validation devant le jury.

PUBLIC ET PRE-REQUIS

Toute personne engagée dans la vie active, quel que soit son statut : salarié (en CDD, CDI, intérim), non salarié (exploitant agricole, artisan, commerçant, travailleur indépendant...), agent public (titulaire ou non), demandeur d'emploi (indemnisé ou non)...

PRÉREQUIS :

- présenter l'exercice d'une activité (salariée, non salariée, bénévole, de volontariat ou relevant d'une période de formation en milieu professionnel) en rapport direct avec le contenu du diplôme ou du titre visé (cf. Code de l'Éducation, articles L. 3335-5 et L. 335-6).

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement alterne des phases d'entretien avec un accompagnateur (architecte Accompagnateur de Parcours - AAP) et des phases de travail personnel.

Les entretiens peuvent se dérouler au centre de formation ou / et à distance.

Les étapes de l'accompagnement :

- Accueil et information
- Dossier de faisabilité
- Dossier de validation
- Préparation au jury et entretien post jury
- Tout au long du parcours : suivi administratif.

Nos AAP vous apportent un appui méthodologique et vous préparent également à l'entretien avec le jury.

En aucun cas, l'accompagnement ne consistera à écrire le dossier de VAE à la place du ou de la candidat(e). L'AAPs'en gage sur un appui méthodologique et non sur le résultat de la validation.

Accès aux ressources pédagogiques (ouvrages techniques, référentiels, périodiques, ...) du centre de formation.

ACCOMPAGNEMENT PAR UNE PERSONNE RÉFÉRENCÉE PAR LE MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE

L'AAP détient l'expertise de l'écoute, du conseil, des référentiels et de la démarche de VAE. Il a accès aux outils de travail du jury et peut mobiliser des experts dans différents secteurs professionnels.

HANDICAP

Toute l'équipe dont un référent handicap est à votre écoute pour mettre en œuvre les conditions d'accueil adaptées à votre situation. Le centre est accessible au PMR

Règlement intérieur et Conditions Générales de Vente sur www.agrocampus-lagerminiére.fr

